



Paris, le 7 mai 2020

**Mise à disposition des documents préparatoires
à l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2020**

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société Ipsos SA se tiendra à « huis clos » le jeudi 28 mai 2020 à 9h30 au siège social, 35 rue du Val de Marne, 75013 Paris, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

En conséquence, les actionnaires sont invités à exercer leurs droits et à voter en amont de l'Assemblée Générale et à distance, soit en votant par correspondance, soit en donnant un mandat de vote par procuration.

L'Assemblée Générale sera retransmise en intégralité – en direct et en différé – sur le site de la Société www.ipsos.com, dans la rubrique « Assemblées Générales ». Il ne sera pas possible, pendant l'Assemblée Générale, de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou de proposer des résolutions nouvelles.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°49 du 22 avril 2020. L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°57 du 11 mai 2020.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les documents prévus à l'article R225-73-1 du Code de commerce sont disponibles dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020, sur le site internet de la Société www.ipsos.com